



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 16 (PPCMOI)

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 2 octobre 2025, la Résolution numéro 16 en vertu du Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La Résolution numéro 16 a pour objet de permettre le remembrement du terrain en deux lots ainsi que la construction d'une habitation multifamiliale isolée comprenant 18 logements ayant 2 étages sur le lot 4 906 095 dans la zone H-40 et un bâtiment mixte commercial de services funéraires et résidentiel comprenant 12 logements avec stationnements intérieurs et extérieurs sur les lots 4 906 094 et 4 906 095 du cadastre du Québec dans les zones C-15 et H-40.

Cette Résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 27 novembre 2025 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Une copie de cette Résolution est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 2^e jour du mois de décembre 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière